

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie St-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/440d87e3696220fef3227e29>

Date d'obtention : 2023-11-24 15:06:57

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que toute l'intervention doit être faite avec une équipe de professionnels qui s'occuperont de respecter l'intégrité et la sécurité des élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si j'ai à intervenir lors d'une situation de SEXTO, je serai outillée par rapport au comment faire pour aider du mieux que je peux l'élève victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder le contenu du sexto même si l'élève insiste, je pourrais être accusée!